

Urbanisation et Mobilité

Objectifs

- Assurer un développement équilibré de la région urbaine selon les projections estimées pour 2030 : +200'000 habitants et environ +100'000 emplois.
- Maîtriser l'étalement urbain, lutter contre la dispersion des constructions (= refus d'un développement «tendanciel», laisser-faire).
- Coordonner la localisation de grands équipements (culturels, sportifs, de santé, de formation, commerciaux, etc.).
- Développer un transfert modal en faveur des transports publics et des mobilités douces.
- Valoriser et préserver les paysages, notamment urbains, et le patrimoine.
- Maintenir et favoriser la qualité des espaces publics urbains.

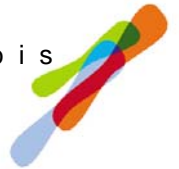
Stratégie

- Mettre en oeuvre le Schéma d'agglomération et ses mesures de mobilité.

Actions

- Approfondir le Schéma d'agglomération à l'échelle de toute l'agglomération.
- Etablir des zooms (par couloirs ou par axes ; études ponctuelles nécessaires à la réalisation des infrastructures de transports liées au fonds d'infrastructures).
- Développer une approche sur les instruments d'aménagement.
- Elaborer un référentiel commun (données de base statistiques et géographiques) et assurer un suivi du Projet d'agglomération et des mesures engagées.
- Mettre en oeuvre les mesures de mobilité (cf. Cahier annexe n°3 : « Le Schéma d'agglomération et ses mesures »).
- Proposer des stratégies de gestion pour les réseaux routiers transfrontaliers ou d'importance d'agglomération.
- Suivre le développement et la gestion du modèle multimodal de déplacements de l'agglomération.

NB : Le Projet d'agglomération se décline par une planification stratégique en deux démarches qui se fécondent mutuellement : le Schéma d'agglomération et les politiques de services. Le programme de travail 2008, 2009, 2010 pour le schéma d'agglomération et les politiques à incidence spatiale (urbanisation, mobilité, environnement, logement, économie) est décrit **dans la première partie du Cahier annexe n°7**. Le Schéma d'agglomération et les mesures qui en découlent (infrastructures transports, urbanisation, paysage, agriculture, nature, environnement) sont l'objet **du Cahier annexe n°3 « Le Schéma d'agglomération et ses mesures »**.



Ainsi, pour les thématiques urbanisation et mobilité, **le Cahier annexe n°7** :

- Présente plus spécifiquement les fiches-actions pour les « Données géographiques et statistiques » (fiches n°140 à 147).
- Rappelle les fiches 20 à 22 du Cahier annexe n°3, fiches qui présentent plus spécifiquement les services liés à la mobilité.